

En cas de situation de handicap
nécessitant un aménagement :
contactez-nous.

Bulletin d'inscription

(à retourner au service formation formation@ch-albi.fr // 05.63.47.43.11)

Intitulé de la formation demandée :

Date choisie :

LE PARTICIPANT (en MAJUSCULE)

Nom :

Nom de naissance :

Prénom :

Date de naissance :

Ville de Naissance :

N°Dpt :

Adresse :

Adresse mail * :

(Uniquement pour le questionnaire de satisfaction)

Numéro de portable perso :

Fonction :

**Attention : joindre le
diplôme de santé pour
toute demande de
formation**

PRE-REQUIS A TOUTE DEMANDE DE FORMATION RECYCLAGE*

Les prérequis, objectifs, modalités pédagogiques et d'évaluations sont renseignés dans le programme sur le site internet

Pour les recyclage 1 & 2 joindre impérativement pour valider l'inscription *:

- **Copie de l'AFGSU initial**
- **Copie de la dernière attestation de recyclage**

L'EMPLOYEUR (en MAJUSCULE) *

Entreprise / Employeur :

Nom du Responsable ou signataire de la convention :

Adresse de l'entreprise :

Code postal :

Ville :

Téléphone entreprise :

Mail entreprise :

**Attention :
Un bulletin
incomplet n'est pas
recevable, votre
inscription sera
refusée.**

PRISE EN CHARGE DE LA FORMATION*

Prise en charge personnelle : OUI NON Prise en charge par l'établissement : OUI NON

Si prise en charge par un OPCO (adresse de facturation):

.....

Cachet de l'employeur :

Date signature :



Centres d'Enseignement
des Soins d'Urgence



CONDITIONS GENERALES DE PARTICIPATION AUX FORMATIONS DU CESU 81

Une inscription implique l'acceptation des présentes conditions générales de participation dont le stagiaire et le client reconnaît avoir pris connaissance.

Nos documents (livret d'accueil, règlement intérieur, calendrier des formations et programmes avec tarifs) sont téléchargeables au format PDF sur le site : www.ch-albi.fr → [Rubrique CESU](#)

CRISE SANITAIRE COVID-19 : Tout participant devra présenter son Pass Sanitaire valide pour la durée de la formation à l'entrée de l'établissement.

MODALITES D'INSCRIPTION (un bulletin par personne)

Toute inscription ne sera validée qu'après réception par le CESU 81 du bulletin d'inscription dûment complété par le demandeur accompagné des pièces justificatives nécessaires. (cf. programme de formation).

Le bulletin d'inscription de demande de recyclage doit toujours être accompagné d'une copie de l'AFGSU initial, ainsi que des éventuels recyclages déjà effectués. En l'absence de ces documents, la demande sera irrecevable. Le futur stagiaire ne pouvant présenter le diplôme AFGSU (initial ou éventuels recyclages en cours de validité – de 4 ans) ne pourra pas se présenter et/ou ne sera pas admis à la journée de formation.

FACTURATION

A l'issue de la formation, un titre de recette sera adressé au demandeur, paiement à réception du titre de recette.

Les titres de recette sont établis sans mention de taxes, les prestations de formation professionnelle n'étant pas soumises à la TVA en application de l'article 261-4 du Code Général des Impôts. Les repas ne sont pas compris dans le prix de la formation.

ANNULATION

Toute demande d'annulation d'inscription doit être notifiée par écrit, et nous parvenir **maximum 10 jours** avant le début de la formation.

En cas d'annulation de l'inscription effectuée **moins de 10 jours** avant le début de la formation, ou en cas d'absence **non justifiée (certificat médical)** du participant, le prix de la formation sera intégralement facturé au demandeur.

Toutefois, un participant empêché peut-être remplacé par un collaborateur de la même entreprise, à condition que la modification nous soit communiquée avec un nouveau bulletin d'inscription dûment complété. Toute formation commencée et interrompue sera facturée en totalité.

Dans un contexte de crise sanitaire au Coronavirus, la formation continue se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter une session. De même, si le nombre d'inscription à une session de formation est insuffisant le CESU 81 peut annuler ou reporter la session.

Responsabilité et assurance :

Le client conserve sur ses employés pendant la formation ses prérogatives et responsabilités dans le domaine statutaire et disciplinaire. La formation continue déclarera au client toute absence, accident ou manquement du participant à la formation. Assurance : les participants sont couverts par le Centre Hospitalier d'Albi pour la responsabilité civile, et restent couverts par leurs établissements d'origine pour les accidents de trajet, les maladies contractées en service et les risques professionnels.